



2u MB

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-COLONS**

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK Maire.

Présents : MM Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL-BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Morgane FORTIN. (Pouvoir à M. Gilles VAN BRUSSEL-BELOT).

Absents non excusés : MM Anthony PREAUD et Julien MERSCHILTZ.

M. Patrice WAHLEN a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Date de convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage : 17 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 4

Nombre de Conseillers ayant pris part à la délibération : 5

**Objet : Plan de Prévention des Risques du Chablisien, délibération
n°2025/SEPT/008 :**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les cartes des enjeux et des aléas pour le futur Plan de Prévention des Risques du Chablisien (P.P.R.) ont été validées par la Commune car elles étaient identiques à celles du P. P. R. actuel.

Une nouvelle carte de zonage a donc été établie par les services de la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.). Sur cette dernière apparaissent deux zones plus contraignantes puisqu'elles passent du statut V1 à V2. La D.D.T. justifie ce changement par l'évolution de leur méthodologie utilisée pour la révision du P.P.R.

Une réunion a eu lieu courant avril avec la D.D.T., la Commune et les exploitants viticoles et agricoles au cours de laquelle plusieurs modifications ont été demandées à la D.D.T.

La dernière mouture élaborée par cette administration ne prend pas en compte la totalité des demandes. Pour ces deux motifs, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décident de ne pas valider la carte de zonage.

Le Maire: 
Mme Françoise DOLOZILEK





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de l'Yonne

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-10-02(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE SAINT CYR LES COLONS

N° de SIREN: 218903417

Numéro Acte de la collectivité locale: 2025SEPT008

Objet acte: PPR Chablisien Plan de Zonage

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.2-Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Identifiant Acte: 089-218903417-20250923-2025SEPT008-DE

Rapport d'erreur(s):